9oB3653

FRANFINANCE

S.A. au capital de Euros **31 357 776**
Siège social : 59 avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406 ~ R.C.S. NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
24 OCT. 2001
DEPOT N° 29757

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2001

L'an deux mil un ;
Le Mardi dix huit Septembre ;
à 15 heures 30

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil sur convocation, en date du 7 Septembre 2001, à l'adresse ci-dessous :

SOCIETE GENERALE
17, cours Valmy
92 PARIS LA DEFENSE
Tour Chassagne – C 35 - Salle du CODIR

SONT PRESENTS et ont émargé le registre de présence :

Jean-François VILAIN	Administrateur/Président Directeur Général
GENEFITEC représentée par Jean Jacques OGIER	Administrateur
Didier ALIX	Administrateur
Jean François GAUTIER	Administrateur
Bertrand de LACHAPELLE	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Jean Pierre BON	
Hélène COLOMBET	Secrétaire Général
Dominique SOURNAC	Déléguée du Comité d'Entreprise
Marie Claire STERI	Déléguée du Comité d'Entreprise
Julien Paul GAY	Délégué du Comité d'Entreprise
Laurent GRABER	Délégué du Comité d'Entreprise

ABSENTS EXCUSES :

Pedro CHICHARRO	Administrateur
Gérard LAUR	Administrateur
Roger SERVONNET	Administrateur

Le Conseil, réunissant ainsi la présence de plus de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Jean François VILAIN préside la séance, en sa qualité de Président Directeur Général.

Hélène COLOMBET assume les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle au Conseil que l'ordre du jour porte sur :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Exposé de l'activité du premier semestre ;
3. Examen du rapport annuel relatif à la mesure et la surveillance des risques ;
4. Examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
5. Etat d'avancement de l'Euro ;
6. Pouvoirs à donner au Président pour engager et réaliser toutes opérations de restructuration concernant les filiales et les succursales de FRANFINANCE à l'étranger avec les filiales de DEUFIN et le réseau SOGELEASE ;
7. Démission d'un Administrateur ;
8. Agrément à la cession d'une action ;
9. Cooptation d'un nouvel Administrateur ;
10. Message du Comité d'Entreprise ;
11. Questions diverses.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration qui est approuvé sans réserve par les Administrateurs.

2. EXPOSE DE L'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Le Président procède à un exposé dans lequel il retrace l'activité de la société, au cours du premier semestre 2001. Il indique que globalement la production est en légère progression et que les marges ont pu être rétablies au premier semestre. Il précise que le résultat avant impôt est en progression par rapport au premier semestre 2000.

Le Conseil, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents, les termes de la présentation.

3. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA MESURE ET LA SURVEILLANCE DES RISQUES

Le Président soumet à l'approbation du Conseil le rapport relatif à la mesure et à la surveillance les risques de la société.

Le Président souligne la poursuite des travaux liés à la préparation du passage à la monnaie unique, notamment avec les modifications de chaînes de gestion.

Le Président indique la mise en place d'une procédure permettant de participer à la lutte contre le blanchissement des capitaux. Il expose les différents outils mis à la disposition de la Direction du FAP et du Recouvrement pour mieux renforcer le contrôle des risques et la gestion des portefeuilles.

Après échange de vues, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter le rapport qui lui a été remis.

4. EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTROLE INTERNE

Le Conseil est appelé à statuer sur le rapport relatif au contrôle interne chez FRANFINANCE.

Le Président expose au Conseil la réalisation des missions d'audit interne conformément aux plans d'actions prévus pour l'année 2000 et souligne la mise en place de dispositif de suivi des préconisations émises lors de ces missions.

Le Président précise que les rapports de missions sont adressés à la supervision de FRANFINANCE à la SOCIETE GENERALE et sont à la disposition de l'organe délibérant.

Après délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le rapport.

5. ETAT D'AVANCEMENT DE L'EURO

Le Président présente au Conseil le suivi de l'avancement de l'euro. Il indique que les développements sont quasiment terminés et qu'aucune alerte bloquante n'a été signalée à ce jour. Il précise que les actions de communication vers la clientèle et les partenaires sont largement engagées. Parallèlement, la formation des collaborateurs est en cours.

6. POUVOIRS A DONNER AU PRESIDENT POUR ENGAGER ET REALISER TOUTES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION CONCERNANT LES FILIALES ET LES SUCCURSALES DE FRANFINANCE A L'ETRANGER AVEC LES FILIALES DE DEUFIN ET LE RESEAU SOGELEASE

Le Président indique que, pour des raisons organisationnelles, juridiques et fiscales, des rapprochements entre d'une part les filiales et succursales de FRANFINANCE et, d'autre part les filiales de DEUFIN et le réseau SOGELEASE pourraient être nécessaires. A cet effet, il demande au Conseil de lui donner les pouvoirs juridiques, en vue d'engager et de réaliser les éventuelles restructurations entre ces entités.

Bien entendu, ces rapprochements seront conduits dans le cadre des procédures de validation de la SOCIETE GENERALE.

Après échange de vues, le Conseil décide à l'unanimité de donner au Président les pouvoirs d'engager et de réaliser les opérations de restructuration.

7. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président informe le Conseil que Marc BATAVE a fait part de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur, en date du 7 Septembre 2001.

Le Conseil en prend acte et accepte, à l'unanimité, cette démission.

8. AGREMENT A LA CESSION D'UNE ACTION

Le Président expose au Conseil que Marc BATAVE a soumis à l'agrément la cession de son action au profit de Jean Pierre BON. Il rappelle que, par application de l'article 11 des statuts, le Conseil doit statuer sur l'agrément dans les trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité d'agréer la cession projetée.

9. COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président propose que Jean Pierre BON soit coopté par le Conseil.

Après avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition et nomme, à titre provisoire et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale, en remplacement de Marc BATAVE, comme Administrateur Jean Pierre BON, pour une durée restant à courir du mandat de

son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006.

10. MESSAGE DU COMITE D'ENTREPRISE

Messieurs GRABER (CFTC) et GAY (CFDT) ont successivement exposé leurs vœux sur la situation sociale chez FRANFINANCE. Ils considèrent que FRANFINANCE est en décalage avec le Groupe SOCIETE GENERALE notamment dans l'application de la réduction du temps de travail.

Les membres du Conseil ont écouté, avec attention, les vœux émis par le Comité d'Entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

==========

Le Président

==========

Un Administrateur